

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 228

Le 27 novembre 1987

ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE ENTRE LE CANADA ET LA HONGRIE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la République populaire hongroise avaient signé à Budapest, le 27 novembre 1987, un accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est lors de sa visite officielle en Hongrie en mai dernier que M. Clark a mentionné pour la première fois l'intérêt du Canada pour un accord de coopération nucléaire avec ce pays. Conclu à la suite de deux sessions de négociations entre les fonctionnaires canadiens et hongrois, cet accord est parfaitement conforme aux politiques de non-prolifération nucléaire des deux pays.

Grâce à cet accord de coopération, l'industrie canadienne trouvera des débouchés dans le secteur nucléaire hongrois. Ontario Hydro et l'Energie atomique du Canada Limitée ont déjà des projets en vue, dont la réalisation ajoutera une nouvelle dimension aux relations canado-hongroises dans le domaine technologique et jettera les bases d'une participation canadienne future au programme nucléaire hongrois. On prévoit que la coopération des deux pays dans ce domaine sera d'abord axée sur l'exploitation et la sécurité des centrales nucléaires ainsi que sur l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le chauffage urbain.